

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

ANNEE 1965 - N° 65 - 5 /PR.CH.

Décret portant Nominations et Promotions
à titre Etranger, dans l'Ordre National du
Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964;
- VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre National du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26 Février 1962;
- VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National, ensemble le Décret N°64-131/PR.CH. du 2 Octobre 1964, maintenant, en exercice jusqu'à nouvel ordre ledit Conseil;
- Sur la Proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, Chargé des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés et promus dans l'Ordre National du Dahomey, à titre étranger, pour prendre rang du 27 Février 1965 :

a) A la Dignité de Grand-Officier

Général REVOL Jacques Louis - Délégué pour la Défense Z O M N°4.
Nommé au Grade de Commandeur le 1er Août 1963 -

b) Au Grade de Commandeur

Colonel DORIN Michel André - Chef de la Mission Militaire Française au Dahomey -

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Fait à COTONOU, le 25 FEVRIER 1965

Par le Président de la République
le Grand Chancelier de l'O.N.D.

S. M. APITHY

Ampliations :

PR	2
PC	2
MINISTRES	9
A.N.D.	2
D.A.I.S.D.	2
S.G.G.	4
GRANDE CHANCEL.	15
Intéressés	2
J.O.R.D.	1